

Rabat, le Vendredi 08 Septembre 2023

DECISION DE RECRUTEMENT N° 02/RH/2023

Le Directeur du Fonds de Solidarité contre les Evènements Catastrophiques :

- Vu le Dahir n°1-16-152 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n° 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques et modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances promulguée par le dahir n° 1-16-152 du 21 kaada 1437 (25 août 2016), notamment l'article 15 de ladite loi instituant la création du Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques ;
- Vu le Dahir n° 1-19-80 du 17 chaoual 1440 (21 juin 2019) portant nomination de Monsieur Abderrahim CHAFFAI, Directeur du Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques,
- Vu la Loi Cadre au titre de l'exercice 2023

DECIDE

Article 1 : Appel à candidature

Le Fonds de solidarité contre les évènements catastrophiques (FSEC) lance un appel à candidature, pour occuper les postes suivants :

- **(1) Un(e) Cadre Communication :** (Voir fiche de poste)
 - titulaire d'un diplôme de formation supérieure en Marketing et /ou Communication bac + 5.
 - Justifier d'une expérience professionnelle égale au moins à 4 ans dans le domaine de la communication
- **(1) Une Assistante de Direction :** (Voir fiche de poste)
 - Être titulaire d'un diplôme de formation Bac + 3 au minimum.
 - Justifier d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à 5 ans d'expérience professionnelle dans un poste similaire

Fonds de Solidarité Contre
Les Evènements Catastrophiques
RDC, Immeuble D Résidence Sun City
Hay Riad - Rabat

